



7 bis Allée de l'île Gloriette - 44093 Nantes

edd.marta@chu-nantes.fr

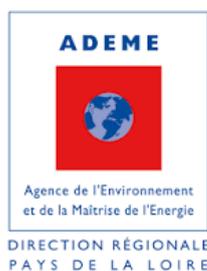
02 40 08 72 10

www.mapes-pdl.fr

Lettre informative

« Dispositif d'accompagnement
énergétique via le  »

Avec le soutien de



Contexte et objectifs

La MAPES, l'ADEME et l'ARS considèrent que la question de l'énergie constitue un enjeu d'intérêt général sur lequel elles ont une capacité d'action et qui peut aussi ouvrir la porte à un certain nombre d'opportunités gagnantes pour la gestion des établissements.

Les missions du Conseiller en Energie Partagé visent à permettre aux établissements de moyenne et petite taille de réaliser des économies d'énergie sans engendrer nécessairement de fortes dépenses.

Le Conseiller en Energie Partagé sera amené à effectuer des missions définies en fonction des attentes exprimées par l'ARS et l'ADEME, ainsi que des sollicitations des établissements sanitaires et médico-sociaux de la région Pays de la Loire:

Le CEP à l'obligation d'informer à minima une fois par an l'ARS et l'ADEME sur l'avancée du « Dispositif CEP » avec les différents établissements.

La politique énergétique générale se fixe pour objectif de :

- Contribuer à la maîtrise des dépenses budgétaires globales des établissements, tout en maintenant ou en améliorant le confort thermique, et contribuer par ce biais à l'objectif d'accès universel et d'amélioration continue de la qualité de service des établissements.
- Contribuer aux politiques publiques de lutte contre le changement climatique et de ses effets, de prévention des risques liés aux installations et déchets nucléaires, de développement des énergies renouvelables, et de relocalisation de certaines activités économiques liées à l'énergie.
- Faire entrer en synergie les enjeux liés à l'énergie avec l'engagement citoyen des salariés et des directions pour créer une dynamique mobilisatrice et positive qui ajoute du sens au travail des salariés et rend visible leur attachement à l'intérêt général et à l'exemplarité du service public.
- Renforcer sa place et sa légitimité d'acteur des politiques publiques économiques, sociales, environnementales et de santé publique, et sa place d'acteur du territoire, en démontrant sa capacité à concevoir et mettre en œuvre des projets structurants et innovants aux multiples bénéfices.

Moyens et stratégie organisationnelle

Chaque établissement signataire de cette charte s'engage à intégrer les principes de la démarche de management de l'énergie et d'amélioration continue de la performance énergétique dans le respect des principes cités précédemment.

Pour cela, l'établissement s'engage à garantir la disponibilité de l'information et des ressources nécessaires pour atteindre les objectifs fixés et en particulier :

- 1 - Fournir tous les documents nécessaires à la bonne compréhension du site,**
- 2 - Etre présent lors des phases majeures du dispositif,**
- 3 - Réaliser des actions liées aux principes de la démarche de Management de l'Energie,**
- 4 - Continuer à être disponible et à transmettre l'information en phase de suivi,**
- 5 - Continuer de faire vivre le « Dispositif CEP » en interne à l'établissement,**
- 6 - Transmettre les factures par poste énergétiques avant et après passage du CEP,**

Missions du « Groupe de travail interne »

Selon la taille de la structure, l'organisation interne, et selon les personnalités, le groupe de travail peut être constitué d'une ou de plusieurs personnes susceptibles de représenter de manière transversale l'activité de l'établissement (logistique, soins, administration, ...) et particulièrement intéressées par l'énergie, l'eau et les enjeux qui y sont liés.

Avec le soutien du CEP et une montée en compétence progressive et continue, le groupe de travail devra :

1 - Se renseigner auprès des ressources internes ou de la société de maintenance pour transmettre au CEP les informations nécessaires au bon déroulement du dispositif (factures, plan, données techniques, régulation et paramétrage des équipements, ...),

2 - Etre présent lors des phases majeures du dispositif d'accompagnement CEP :

- Visite sur site
- Restitution et Plan d'actions
- Point d'avancement,
- Autres réunions techniques ou groupes de travail

3 - Mettre en place des actions simples et efficaces pour faire vivre et évoluer le « Planning d'avancement CEP » entre chaque « Point d'avancement » :

- Réglages simples
- Actions de sensibilisation
- Demande de devis à faible coût
- Echange avec la société de maintenance ou homologue
- Autre action nécessaire au bon déroulement de de l'accompagnement

4 - Mettre en place un suivi énergétique mensuel par saisie des factures énergétiques ou relevé d'index des compteurs et saisir les données dans logiciel automatisé transmis par le CEP,

5 - Prendre connaissance des informations transmises par le CEP (Newsletters, Formation, Visites, Bonnes pratiques, Retour d'expérience, ...) et participer ou diffuser celles-ci en interne,

6 - Continuer à transmettre les factures énergétiques de l'établissement afin de pouvoir visualiser l'évolution des consommations avant et après passage du CEP,

Attention, il n'est pas attendu que le groupe de travail soit expert dans le domaine de l'énergie. Il est attendu qu'il soit moteur dans la dynamique de l'établissement et le dispositif d'accompagnement CEP.

Objectifs énergétiques

Les **principaux leviers d'actions** identifiés sont :

- **Optimisation des systèmes existants (régulation, réglages, maintenance, ...),**
- **Actions à faible TRI (< 2/3 ans) et très faible investissement,**
- **Actions sur l'évolution des pratiques et usages de l'énergie (sensibilisation, éco-gestes),**
- **Réduction des consommations d'énergie par l'implantation d'énergies renouvelables (solaire, bois énergie, ...),**

Les **leviers secondaires** d'actions identifiés sont :

- Les travaux d'économies d'énergie (isolation, achat des matériels performants, ...),
- La reconstruction/restructuration de certains bâtiments avec des objectifs ambitieux de sobriété énergétique et d'intégration des énergies renouvelables,

Récapitulatif des missions liées à la « Charte d'engagement »

La validation du dispositif d'accompagnement engage l'établissement sur 6 points principaux :

	OUI	NON
Fournir tous les documents nécessaires à la bonne compréhension du site,	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Etre présent lors des phases majeures du dispositif,	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réaliser des actions liées à la démarche de Management de l'Energie,	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Continuer à être disponible et à transmettre l'information en phase de suivi,	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Continuer de faire vivre le « Dispositif CEP » en interne à l'établissement,	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transmettre les factures par poste énergétiques avant et après passage du CEP,	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

A savoir, que le non-respect de ces engagements pourra entraîner le retrait du « Dispositif d'accompagnement CEP ».

Soutien

Lettre informative soutenue et validée par :



Annexe - Missions du Conseiller en Energie Partagé - CEP

Conseil et accompagnement

- Conseiller et suivre l'établissement sur l'ensemble des projets avec un enjeu énergétique : projets de restructuration, de constructions neuves, de rénovation énergétique et d'énergies renouvelables,
- Apporter un appui technique (réglementation, questionnement sur les possibilités, méthode,...) aux établissements lors d'un projet d'investissement,
- Assurer un suivi de la mise en œuvre des actions préconisées de l'établissement et avoir une vision globale des projets des établissements,

Accompagnement de diagnostic et audit énergétique

- Assister les établissements dans le déploiement de leur démarche de bilan énergétique (cahiers des charges, choix, conseil sur la mise en œuvre des actions, ...),
- Aide à la réalisation des pré-diagnostic énergétiques de bâtiments et suivre les audits énergétiques réalisés par des prestataires,

Suivi des consommations énergétiques et conseils liés

- Présenter les résultats, les consommations énergétiques des bâtiments existants,
- Analyser et conseiller pour optimiser l'existant,

Formation/sensibilisation

- Créer et animer un réseau d'échange et de partage d'expérience,
- Organiser et diffuser de l'information liée à l'énergie (réglementation, actualité, innovations,...),
- Représenter la MAPES et entretien des relations de confiance auprès de partenaires, réseaux professionnels et institutionnels du territoire sur les sujets liés à l'énergie et l'eau,
- Réaliser des analyses énergétiques globales à l'échelle de la région,
- Proposer, lorsque cela est jugé pertinent, des actions collectives en lien avec l'énergie et l'eau,
- Apporter ponctuellement son expertise aux groupes de travail et à la direction des établissements sur des choix ou projets stratégiques liés à l'énergie,